



FEDERATION NATIONALE DES ELEVEURS DE CHEVRES

La FNEC, Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvres, a été créée en 1958. Elle représente l'ensemble des éleveurs de chèvres français, qu'ils soient livreurs de lait en laiterie ou producteurs de fromages fermiers.

Les chiffres clés de l'année 2021

6 054 producteurs de lait de chèvre, livreurs ou fermiers
936 000 chèvres laitières en France
36 structures caprines départementales adhérent à la FNEC

MISSIONS ET DOMAINES D'ACTIVITE

Pour défendre l'intérêt de tous les éleveurs de chèvres, la FNEC est présente dans tous les organismes nationaux et instances ayant un lien avec la filière caprine, notamment l'Institut de l'Élevage, la Confédération Nationale de l'Élevage, FranceAgriMer, Capgènes, GDS France, etc. La FNEC représente aussi le collège des producteurs caprins au sein de l'ANICAP, interprofession nationale du lait de chèvre.

La FNEC mène des actions d'intérêt général pour les éleveurs de chèvres et prend en compte les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain. Entre autres :

- Négociations et discussions avec les partenaires de la filière au sein de l'ANICAP : sur les bonnes pratiques d'élevage, sur la conjoncture, sur les accords interprofessionnels.
- Négociations avec les services du Ministère de l'Agriculture (réglementation sanitaire, identification et traçabilité, défense du lait cru, application du "paquet hygiène", étiquetage de la matière grasse, terme fermier), en lien avec le CNIEL, le CNAOL et les autres filières laitières.
- Rédaction, suivi, et mise en place sur le terrain du Guide de Bonnes Pratiques d'Hygiène en production fermière ; appui aux producteurs fermiers sur les aspects réglementaires et juridiques.
- Nombreux travaux de recherche concernant spécifiquement les caprins, sur les questions sanitaires, la transformation fermière, l'alimentation caprine, etc.
- Défense de la production fromagère fermière vis à vis de la réglementation hygiène au niveau national et communautaire.

INSTANCES DIRIGEANTES

La FNEC fonctionne grâce à un Conseil d'administration composé de 29 membres, éleveurs élus issus de toutes les régions caprines de France.

En plus de ce conseil d'administration chargé de prendre les décisions, la FNEC a créé en son sein des commissions spécialisées (collège "producteurs" de l'interprofession, commission fermière, etc), chargées de travailler sur des dossiers spécifiques.

VOS CONTACTS

Téléphone : 01 49 70 71 07
Email : sespinosa@fnec.fr
Site : www.fnec.fr

Adresse postale : 42 rue de Châteaudun
75314 Paris CEDEX 09